L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entered at 75 cts de Chargeure.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 2 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ.

TROUVÉ.—Une vache est arrêtée chez le soussigné et sera publiée la réclamer ou prouvant la propriété et payant les frais. Pierre Desgoss, Rayon St-Jean, Canal Marigny.
2 sept—3f

F. LUDEMIER & CO., Entrepreneurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et couvertes depuis 50c. le mille. 13 nov—1 an

A VENDRE.

A VENDRE.—Pour cause de départ la Grocerie et Harrours bien achalandés et situés en cette rue Quartier et Prenat. Pour de plus amples informations, s'adresser sur les lieux.
30 août—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Harry W. Benedict vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,206.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à s'élever dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harry W. Benedict, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 sept—2 5 11

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,706.—Division A.—Attendu que Theophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'élever, dans les dix jours, toutes les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2sept—2 6 11 Greffier.

Succession de Frank J Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,763.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Hecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er sept—1 6 10 Greffier.

Succession de Charles Petrie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,136.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à s'élever, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Alice Hammond, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Mme Anna Mary Dhelen, veuve de George Jacob Yost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,018.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à s'élever, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Langenau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2 sept—2 5 11 Greffier.

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,706.—Division A.—Attendu que Theophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'élever, dans les dix jours, toutes les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2sept—2 6 11 Greffier.

Succession de Frank J Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,763.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Hecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er sept—1 6 10 Greffier.

Succession de Henry Hrisberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,365.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elise Hammond, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

Succession de Mme Anna Mary Dhelen, veuve de George Jacob Yost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,018.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à s'élever, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Langenau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2 sept—2 5 11 Greffier.

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,706.—Division A.—Attendu que Theophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'élever, dans les dix jours, toutes les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2sept—2 6 11 Greffier.

Succession de Frank J Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,763.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Hecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er sept—1 6 10 Greffier.

Succession de Henry Hrisberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,365.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elise Hammond, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

Succession de Mme Anna Mary Dhelen, veuve de George Jacob Yost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,018.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Langenau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2 sept—2 5 11 Greffier.

Succession de Mme Anna Mary Dhelen, veuve de George Jacob Yost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,018.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Langenau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2 sept—2 5 11 Greffier.

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,706.—Division A.—Attendu que Theophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'élever, dans les dix jours, toutes les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2sept—2 6 11 Greffier.

Succession de Frank J Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,763.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Hecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er sept—1 6 10 Greffier.

Succession de Henry Hrisberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,365.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à se faire connaître dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elise Hammond, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,